

Épreuve écrite:
Corrigé**Première partie: Aspect financier [15 p.]**

Le chef de l'entreprise STEERUS vous charge de dresser le bilan fonctionnel à partir des données suivantes:

BVS après inventaire au 31 décembre 2011	Soldes	
	Débit	Crédit
101 Capital		180.000
131 Réserve légale		18.000
141 Résultats reportés	13.000	
142 Résultat de l'exercice		35.100
1881 Provisions d'exploitation		14.400
1942 Dettes envers des établissements de crédit (durée résiduelle > 1 an)		133.200
202 Frais de premier établissement	9.000	
2029 Frais de premier établissement - corrections de valeur		6.750
213 Fonds de commerce	36.000	
2139 Fonds de commerce - corrections de valeur		27.000
2211 Terrains	60.000	
2213 Constructions	270.000	
22139 Constructions - corrections de valeur		10.800
2234 Mobilier	10.250	
22349 Mobilier - corrections de valeur		1.620
326 Stocks de marchandises	40.750	
3269 Stocks de marchandises - corrections de valeur		1.800
4011 Clients	9.000	
4013 Clients douteux ou litigieux	2.900	
4019 Clients - corrections de valeur		1.080
44111 Fournisseurs		25.500
4621 Centre Commun de la Sécurité Sociale (C.C.S.S.): dettes		2.390
4718 Autres dettes diverses (durée résiduelle < 1 an)		4.860
481 Charges à reporter	7.000	
482 Produits à reporter		1.500
5081 Valeurs mobilières: Actions (titres cotés)	4.140	
513101 Banque ABC	8.900	
513102 Banque XYZ		16.000
516 Caisse	9.060	
Totaux	480.000	480.000

- Le stock outil est de 12.750 €.
- Les provisions d'exploitation sont pour un quart sans risque réel, le reste correspond à un risque de dépense à l'horizon 2012.
- Un tiers du résultat est retenu dans l'entreprise; le reste est distribué aux actionnaires dans deux mois.
- L'entreprise a financé le véhicule qu'elle utilise depuis janvier 2009 par un contrat de crédit-bail:
Valeur à neuf du véhicule: 42.000 €
Durée du contrat: 5 ans
Valeur du véhicule en fin de contrat: 10.000 €

Travail à faire:

Dressez le bilan fonctionnel (tout en présentant tous vos calculs sur votre farde d'examen)!

Épreuve écrite:
Corrigé

Véhicule (par crédit-bail)

Valeur à neuf du véhicule: 42.000 € ⇨ Actif immobilisé

Perte de valeur du véhicule au cours de la durée du contrat: $42.000 - 10.000 = 32.000$ €

Annuité d'amortissement linéaire: $32.000 \div 5 = 6.400$ €

Cumul des amortissements théoriques à la fin de l'exercice 2011: $6.400 \cdot 3 = 19.200$ € ⇨ Financement propre

Valeur nette du véhicule au 31.12.2011: $42.000 - 19.200 = 22.800$ € ⇨ Dettes financières

Actif immobilisé

= (213) 36.000
 + (2211) +60.000
 + (2213) +270.000
 + (2234) +10.250
 + Stock-outil +12.750
 + Valeur à neuf du véh. ... +42.000
 = Total = 431.000

Financement propre

= (101) 180.000
 + (131) +18.000
 - (141) -13.000
 + (142) $(1/3 \cdot 35.100) = +11.700$
 + (1881) $(1/4 \cdot 14.400) = +3.600$
 - (202) -9.000
 + (2029) +6.750
 + (2139) +27.000
 + (22139) +10.800
 + (22349) +1.620
 + (3269) +1.800
 + (4019) +1.080
 + Cumul amort. théo. +19.200
 = Total = 259.550

Dettes d'exploitation

= (142) $(2/3 \cdot 35.100) = 23.400$
 + (1881) $(3/4 \cdot 14.400) = 10.800$
 + (44111) +25.500
 + (4621) +2.390
 + (4718) +4.860
 + (482) +1.500
 = Total = 68.450

Dettes financières

= (1942) +133.200
 + VCN véh. crédit-bail ... +22.800
 = Total = 156.000

Stocks

= (326) 40.750
 - Stock-outil -12.750
 = Total = 28.000

Créances

= (4011) 9.000
 + (4013) +2.900
 + (481) +7.000
 = Total = 18.900

Trésorerie positive

= (5081) 4.140
 + (513101) 8.900
 + (516) +9.060
 = Total = 22.100

Trésorerie négative

= (513102) 16.000
 = Total = 16.000

Emplois

Bilan fonctionnel au 31.12.2011

Ressources

Actif immobilisé	431.000	Financement propre	259.550
Stocks	28.000	Dettes financières	156.000
Créances	18.900	Dettes d'exploitation	68.450
Trésorerie positive	22.100	Trésorerie négative	16.000
Total	500.000	Total	500.000

Seconde partie: Aspect comptable [30 p.]**Exercice 1 [15 p.]**

Une Société anonyme a été constituée le 1er avril N-3 avec un capital de 50.000 €, divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 50 € chacune. Au moment de la constitution, ces actions ont été entièrement souscrites en numéraire et libérées du minimum légal.

Le 1er juin N, la société appelle le solde par un versement au compte en banque de la société. La société subit 1.500 € de frais, dont 1.000 € sont soumis au taux d'imposition TVA de 15 %, qui sont réglés par virement bancaire le 15 juin N.

Le bilan avant répartition bénéficiaire pour l'année N, fournit les informations suivantes:

• Report à nouveau déficitaire N-1	2.000 €
• Réserve légale cumulée des exercices précédents	4.100 €
• Bénéfice de l'exercice avant impôts	42.000 €
• Ce bénéfice est soumis à un taux d'imposition de	30 %

L'assemblée générale des actionnaires du 31 janvier N+1 décide de la répartition du bénéfice aux conditions suivantes:

- l'affectation à la réserve légale pour le minimum légal,
- un dividende statutaire de 8 % au prorata du temps,
- une réserve facultative dotée de 1.500 €,
- un superdividende dont le montant par action est arrondi à l'euro inférieur,
- le reste est reporté à l'exercice suivant.

Travail à faire:

- ▶ Journalisez les écritures qui s'imposent pour le mois de juin de l'année N. [6 p.]
- ▶ Présentez le tableau de répartition des bénéfices pour l'année N. [9 p.]

ad. 1. Le Journal de juin N: [6 p.]

	01.06.N	Débit	Crédit
[1 p.]	Actionnaires, capital souscrit et appelé mais non versé	37.500	
	à Actionnaires, capital souscrit non appelé		37.500
[1 p.]	id.		
	Capital souscrit non appelé	37.500	
[1 p.]	à Capital souscrit appelé non versé		37.500
	id.		
[1 p.]	Banque c.c.	37.500	
	à Actionnaires, capital souscrit et appelé mais non versé		37.500
[1 p.]	id.		
	Capital souscrit appelé non versé	37.500	
[1 p.]	à Capital souscrit appelé versé		37.500
	id.		
[1 p.]	Capital souscrit appelé versé	50.000	
	à Capital social		50.000
[1 p.]	15.06.N		
	Frais de constitution TVA en amont	1.500 150	
[1 p.]	à Banque c.c.		1.650

ad. 2. Tableau de répartition du bénéfice en l'année N: [9 p.]

Bénéfice de l'exercice (avant impôts)	42.000
- Report à nouveau N-1	- 2.000
= Bénéfice imposable	= 40.000
- Impôts retenus 30 %	- 12.000
= Bénéfice après impôts	= 28.000
- Réserve légale*	- 900
= Bénéfice distribuable	= 27.100
- Intérêts statutaires**	- 2.750
- Réserve facultative	- 1.500
= Solde intermédiaire	= 22.850
- Superdividende***	- 22.000
= Report à nouveau N	= 850

* 5% de $28.000 = 1.400 \text{ €}$
 mais comme le minimum légal est de 10% du capital, soit 10% de $50.000 = 5.000 \text{ €}$,
 et que la réserve cumulée des exercices précédents se chiffre à 4.100 € , il suffit d'alimenter la réserve légale
 pour le complément, soit $5.000 - 4.100 = 900 \text{ €}$ (et non pas les 1.400 €)

** Intérêts statutaires:
 Capital libéré au 01.04.N-3: $1.000 \times 50 \times \frac{1}{4} = 12.500 \text{ €}$
 Intérêts statutaires pour la part du capital libéré depuis le début de l'année N: $12.500 \times 8\% = 1.000 \text{ €}$
 (Solde du) capital libéré au 01.06.N: $1.000 \times 50 \times \frac{3}{4} = 37.500 \text{ €}$
 Intérêts statutaires pour la part du capital libéré depuis le 1er juin N: $37.500 \times 8\% \times \frac{7}{12} = 1.750 \text{ €}$
 Total des intérêts statutaires: $1.000 + 1.750 = 2.750 \text{ €}$

*** 1.000 actions ayant droit au superdividende
 $\frac{22.850}{1.000} = 22,85 \text{ €/action}$
 → à arrondir à l'euro inférieur: d'où 22 €/action
 → $1.000 \times 22 = 22.000 \text{ €}$ comme superdividende

Exercice 2 [15 p.]

La société anonyme GUTTI émet le 1er octobre 2010 un emprunt de 20.000 obligations d'une valeur nominale de 500 € au prix de 490 €. La durée de l'emprunt est de 8 ans et le taux de l'emprunt est fixé à 5 %. À l'échéance, les obligations seront remboursées au pair.

La banque EGL prend ferme tous les titres et touche 2,25 % du prix d'émission. Les frais divers en relation avec l'émission s'élèvent à 9.500 €.

Travail à faire:

Journalisez

- ▶ l'émission de l'emprunt au 1er octobre 2010;
- ▶ les écritures de fin d'exercice qui s'imposent quant aux intérêts et aux frais d'émission (qui sont répartis sur une durée de 5 ans) ainsi qu'à la prime de remboursement (qui est répartie par fractions égales sur toute la durée de l'emprunt);
- ▶ l'écriture requise au 1er janvier 2011;
- ▶ les écritures nécessaires à l'issue de la durée de l'emprunt (taux de la retenue d'impôt à la source: 10 %).

▶ Journalisez les écritures d'émission de l'emprunt au 01.10.2010; [4 p.]

	01.10.10	Débit	Crédit
[4 p.]	Banque EGL	9.570.000	
	Frais d'émission d'obligations	230.000	
	Primes de remboursement des obligations	200.000	
	à Emprunt-obligations 5 %		10.000.000

N = 20.000 obligations

VN = 500 €

PE = 490 €

PR = 500 €

Calculs:Frais d'émission: $(2,25 \% \cdot \text{de } 9.800.000) + 9.500 = \dots\dots\dots 230.000 \text{ €}$ Prime de remboursement: $20.000 \cdot (500 - 490) = \dots\dots\dots 200.000 \text{ €}$

▶ Journalisez les écritures de fin d'exercice et l'écriture requise au 1er janvier 2011; [6 p.]

	31.12.10	Débit	Crédit
[3 p.]	Dotations aux C.V.	17.750	
	à C.V. des frais d'émission C.V. de la prime de remboursement		11.500 6.250
[3 p.]	id.		
	Charges d'intérêts	125.000	
	à Intérêts courus non échus		125.000
	01.01.11		
	Intérêts courus non échus	125.000	
	à Charges d'intérêts		125.000

Calculs:C.V. des frais d'émission des obligations: $\frac{230.000}{5} \cdot \frac{3}{12} = \dots\dots\dots 11.500 \text{ €}$ C.V. des primes de remboursement des obligations: $\frac{200.000}{8} \cdot \frac{3}{12} = \dots\dots\dots 6.250 \text{ €}$ Charges d'intérêts à régulariser au 31.12.2010: $5 \% \text{ de } 10.000.000 \cdot \frac{3}{12} = \dots\dots\dots 125.000 \text{ €}$

Épreuve écrite:
CorrigéCalculs préliminaires:Intérêts: $10.000.000 \times 0,05 =$ 500.000 €

Retenue à la source sur les intérêts: 10 % de 500.000 = 50.000 €

► les écritures nécessaires à l'issue de la durée de l'emprunt. [5 p.]

		01.10.18	Débit	Crédit
[5 p.]	Charges d'intérêts	à Banque EGL	500.000	450.000
		Administration des contributions directes, impôts sur intérêts à payer		50.000
	Emprunt-obligations 5 %	id.	10.000.000	10.000.000
		à Obligations échues à rembourser		
Obligations échues à rembourser	id.	10.000.000	10.000.000	
	à Banque EGL			

Troisième partie: Aspect juridique [15 p.]

Dans le cadre de la société anonyme, veuillez expliquer:

1. la constitution de la S.A.: les conditions de forme; [5 p.]

Après avoir rédigé les statuts de la future société, les membres fondateurs se présentent ensemble chez le notaire,

qui vérifie la réalisation des conditions de fond requises par la loi et qui rédige l'acte de constitution.

L'acte notarié doit être déposé au greffe du tribunal de commerce et être publié en entier au Mémorial

L'acte doit contenir notamment:

- la dénomination de la société;
- l'objet de la société;
- l'identité des personnes qui ont signé l'acte de constitution;
- le montant du capital souscrit;
- la consistance des apports en nature;
- les avantages particuliers attribués aux fondateurs;
- ...

2. la fonction d'administrateur. [5 p.]

Les administrateurs sont les personnes qui administrent, dirigent et représentent la société.

La loi exige qu'il y ait au moins 3 administrateurs.

Ces administrateurs, personnes physiques ou morales, sont des mandataires de la société et forment ensemble le conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

Leur mandat est limité à 6 ans mais ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants peuvent y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion,

procède à l'élection définitive de l'administrateur coopté qui ne fera qu'achever le mandat de la personne qu'il remplace.

L'administrateur est à tout moment révocable par l'assemblée générale des actionnaires.

3. la responsabilité des fondateurs. [5 p.]

Les fondateurs de la société anonyme sont solidairement tenus envers les tiers:

- de toute la partie du capital qui ne serait pas valablement souscrite;
- de la libération effective jusqu'à concurrence de 25 % des actions souscrites, ainsi que de la libération dans un délai de 5 ans des actions émises en contrepartie d'apports en nature;
- de la réparation du préjudice découlant soit de la nullité de la société, soit de l'absence ou de la fausseté des énonciations dans l'acte de société.